

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Yvette Maltais	Numéro de permis 2015434	Date d'inspection Le 05 juillet 2022	
Nom de l'établissement Halte scolaire des grands amis		Numéro de téléphone (506) 987-4199	
Adresse 361 280 Route Dundee NB E8E 1X6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est maintenu lors de la visite.
- Les dossiers des membres du personnel sont complets.
- Un registre d'incidents mineurs est tenu.
- L'établissement fournit une orientation positive aux enfants.
- Chaque enfant à un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels.
- La nourriture apportée de la maison porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin aussi l'eau potable est servie tout au long de la journée.
- Observations : À mon arrivée les enfants s'amuse à l'extérieur. Les jeux libres et le diner ont été observés pendant la visite.
- Discussion avec l'éducatrice concernant le terrain de jeu.

original signé par  
Mona Martin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 juillet 2022

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Yvette Maltais

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 juillet 2022

\_\_\_\_\_  
Date